

TARIFS - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

INSCRIPTION - REINSCRIPTION

FORFAIT*	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
Inscription	55 €	55 €	69 €	75 €
Réinscription	40 €	40 €	50 €	50 €

Ces frais de dossier sont à régler par chèque à l'ordre de l'OGEC Sainte Geneviève au dépôt du dossier d'inscription.

* Ce forfait est remboursable en cas de désistement avant le 31 mars 2020 sur justificatif.

Plus aucune facture papier ne sera établie sauf cas exceptionnel. Elles seront disponibles sur Ecole Directe.

CONTRIBUTION des FAMILLES :

Calculée à partir du revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2019, impôt sur les revenus de l'année 2018.

CONTRIBUTION DES FAMILLES / MOIS (SUR 10 MOIS) ★					
CATEGORIES	QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
A	Jusqu'à 2930	35 €	39 €	54 €	78 €
B	De 2931 à 6500	43 €	47 €	62 €	89 €
C	De 6501 à 11499	51 €	55 €	70 €	96 €
D	De 11500 à 12786	59 €	63 €	78 €	105 €
E	De 12787 à 15000	67 €	71 €	86 €	111 €
F	De 15001 à 20000	75 €	79 €	94 €	116 €
G	De 20001 à 25000	83 €	88 €	102 €	122 €
H	Supérieur à 25001	92 €	96 €	111 €	129 €

★ Assurance scolaire comprise

★ Joindre obligatoirement la photocopie de l'avis d'imposition. A défaut, nous appliquerons l'option H.

DETERMINATION du QUOTIENT FAMILIAL FISCAL et non de la CAF :

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Afin de nous permettre de vous classer dans la bonne catégorie, veuillez nous fournir les documents suivants :

- Personnes mariées : copie intégrale de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018, établi par les services fiscaux français.
- Personnes vivant maritalement : copie intégrale des 2 avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018.
- Si les parents sont en instance de divorce : fournir uniquement l'avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018 du parent qui va avoir la garde de l'enfant ; nous joindre également une copie de l'ordonnance de non conciliation.
- Parents divorcés ou séparés : fournir uniquement l'avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018 du parent qui a la garde de l'enfant.
- Pour les gardes alternées : fournir les avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018 des 2 parents (une moyenne des contributions sera effectuée).

REDUCTION aux familles ayant plusieurs enfants dans le groupe scolaire

2 ^{ème} enfant	-25%
3 ^{ème} enfant	-50%
4 ^{ème} enfant	-75%

SELF Tarifs indicatifs 2019-2020

- Elève demi pensionnaire : forfait de 4 repas /semaine
Le forfait est calculé sur la période septembre à la date de fin des cours

Maternelle :	610 €	soit 61 €/mois
Ecole :	660 €	soit 66 €/mois
Collège :	670 €	soit 67 €/mois
Lycée :	700 €	soit 70 €/mois

Remboursement uniquement en cas d'hospitalisation avec justificatif

- Repas occasionnel pour les externes : 5.40€ - Une facture mensuelle sera établie.



Adhésion à l'APEL – Association des parents d'élèves : Cotisation annuelle facultative de 24 €

GARDERIE / ETUDE :

- **Maternelle (de la classe de PS au CP)** : un service de garderie est assuré et facturé par Léo Lagrange
Le matin : de 7H30 à 8H30 - Le soir : de 16H40 à 19H00
- **Elémentaire (du CE1 au CM2)** : une facture sera établie mensuellement
Le matin : de 7H30 à 8H30 - Le soir : de 17H00 à 19H00 - **TARIF FORFAITAIRE : 2€ / JOUR**

Mercredi : De la maternelle au CM2 : à partir de 7H15, un service de garderie est assuré et facturé par Léo Lagrange.

- **Collège** : une facture sera établie mensuellement
Le matin de 7H30 à 8H15 - Le soir de 17H15 à 18H30 - **TARIF FORFAITAIRE : 2€ / JOUR**

TRANSPORT SCOLAIRE

- Ecole et Collège : Circuits 1, 2 et 3
75 € par mois sur 10 mois

REGLEMENT :

1. Par prélèvement automatique le 15 de chaque mois d'octobre à juillet. Mandat de prélèvement SEPA à compléter si ce n'est déjà fait.

2. Paiement en ligne sur notre site www.saintegenevieve31.fr

Une facture annuelle est établie en septembre

Frais d'impayés forfaitaire de 10 € sur chaque impayé

Pour toutes informations complémentaires veuillez-vous adresser à l'établissement.

En résumé	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
Forfait d'inscription ou réinscription 1 règlement par chèque au dépôt du dossier				
En prélèvement mensuel d'octobre à juillet				
Contribution familiale (scolarité) Catégorie :				
Cotisation APEL				
Self en demi-pension (forfait)				
Notre transport - le cas échéant				
Réduction 2ème - 3ème ou 4ème enfant (cf. au recto)				